



**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**DIRECTION GENERALE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
L'INSERTION PROFESSIONNELLE**

Service de la stratégie et de
l'enseignement supérieur et
de l'insertion professionnelle

Mission des formations de santé
(DGESIP A – MFS)

**MINISTÈRE DES AFFAIRES
SOCIALES ET DE LA SANTE**

**DIRECTION GENERALE
DE L'OFFRE DE SOINS**

Sous-direction des ressources humaines
du système de santé

Bureau de la démographie et des
formations initiales (RH1)

Paris, le 27 JUIL 2012

La ministre des affaires sociales et de la
santé

et

la ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche

à

Monsieur le président de l'Agence
d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur

Objet : Evaluation de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier
anesthésiste, en vue de la délivrance du grade de Master

La direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et la direction générale de l'offre de soins ont recueilli avec satisfaction l'avis formulé par l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), émis sur les travaux de réingénierie de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste.

Cet avis positif quant à la délivrance du grade de master à cette formation revêt une importance particulière dans la poursuite des travaux de mise en application de ce nouveau référentiel de formation.

Nos deux directions souscrivent aux recommandations formulées par les experts de l'AERES et souhaitent vous tenir informé des suites concrètes qui y seront données.

Dans votre première recommandation vous préconisez la mise en place d'une politique qualité dès la première année de fonctionnement de la formation.

Nous vous informons qu'un comité de suivi réunissant notamment les participants aux travaux de réingénierie de la formation sera mis en place très rapidement afin de prendre les mesures correctives nécessaires si des difficultés étaient identifiées par les responsables de formation, et les étudiants. Ce comité de suivi se réunira semestriellement.

Concernant les UE 1 et 2 consacrées aux bases scientifiques de la formation, vous avez souligné l'importance des volumes horaires de certains enseignements au regard de l'exercice du métier d'infirmier-anesthésiste. Il nous paraît important de vous signaler que le choix de ces volumes horaires, proposés par les formateurs, a été approuvé par l'ensemble du groupe de travail et correspond à un équilibre, obtenu à l'issue de travaux approfondis, entre les bases scientifiques et les compétences cliniques indispensables pour le métier d'IADE.

En outre, il convient de préciser que la formation d'initiation à la recherche proposée aura pour utilité de permettre aux étudiants d'avoir un premier contact avec le monde de la recherche. Cette expérience pouvant s'avérer utile par la suite, pour ceux qui se trouveraient associés aux travaux d'une équipe de recherche, expérience qui les aidera à suivre les évolutions techniques inhérentes à leur pratique professionnelle.

Il en est de même pour la lecture commentée d'articles scientifiques, celle-ci aura pour objectif de préparer les futurs professionnels au développement de leurs connaissances et compétences professionnelles ainsi qu'à la poursuite d'études le cas échéant.

Un partenariat renforcé entre les écoles d'IADE et les universités garantira l'intervention des universitaires tant dans la définition des options pédagogiques que dans les enseignements, tout en maintenant un équilibre dans les modes de gouvernance des écoles.

Enfin, dans la perspective de l'évaluation ex post de la formation réingénierée qui sera menée par votre agence, nos deux directions vous assurent de l'attention qui sera portée à la mise en place de la formation et qu'elles veilleront à la bonne coordination entre les universités et les écoles d'infirmiers anesthésistes.

Pour la ministre et par délégation,
La directrice générale pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle,

Simone BONNAFOUS

Le Directeur Général
de l'Offre de soins

François-Xavier ZELLERET